

ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE - FMH

Démocratisation de la culture et démocratie culturelle.

2/3 Mise en oeuvre de la démocratie culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles

Par Clotilde Bruter, chargée de mission, Association Marcel Hicter

31 octobre 2016

Démocratisation de la culture et démocratie culturelle.

2/3 Mise en oeuvre de la démocratie culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles

Par Clotilde Bruter, chargée de mission, Association Marcel Hicter¹

Place centrale de l'Éducation Permanente dans les politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En Belgique francophone, la volonté de faire participer tous les citoyens à l'action culturelle amène les pouvoirs publics à recourir au terme d'Éducation Permanente plutôt qu'à celui d'Éducation Populaire car cette dernière s'adresse spécifiquement à la classe ouvrière dans un contexte de lutte des classes. L'éducation permanente se veut ouverte à tous, en attachant une attention particulière aux publics vulnérables quant à l'effectivité de leurs droits sociaux et culturels, et ne se limite pas à l'instruction ou la formation continue.

Marcel Hicter, Directeur général de la Jeunesse et des Loisirs du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, promeut en effet une culture critique et subversive, non soumise au diktat de la culture dominante (réduite à une notion patrimoniale) et de sa simple consommation¹.

Il décide dès 1963 de transformer en profondeur les politiques culturelles vers une démocratie culturelle. En choisissant un modèle démocratique applicable à la culture, c'est une réelle transfiguration des relations entre citoyen et culture qui s'initie. La démocratie culturelle implique ainsi une dimension participative, des prises de positions et de décisions, un renforcement des capacités des citoyens en vue d'un engagement actif dans les différentes sphères qui influencent la société².

Outre cet aspect de citoyenneté engagée, Marcel Hicter défend également les valeurs de cohésion sociale, de solidarité, d'effectivité des droits humains ainsi que d'épanouissement individuel en lien avec celui de sa communauté et de l'humanité.

Pour Marcel Hicter, la démocratie culturelle doit garantir aux individus et aux groupes, les moyens concrets de vivre selon leurs convictions, pour enrichir la vie.

Un de ses plus grands héritages réside aujourd'hui dans la place prépondérante qu'occupe l'éducation permanente dans les politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le concept de « CRACS : citoyen responsable, actif, critique et solidaire »³, essentiel dans les missions des Maisons de Jeunes.

Cette volonté de promouvoir la démocratie culturelle au dépend d'une démocratisation de la culture - qui montre déjà en 1976 ses limites quant à son impact sur l'égalité des chances⁴ - est réaffirmée au-delà des frontières belges par Marcel Hicter, lors du colloque sur l'avenir des arts du spectacle organisé par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Athènes.

En effet, son discours critique sur les arts du spectacle met en lumière l'aspect passif et inerte du spectateur dans son siège au théâtre ou devant sa télévision et pointe du doigt l'inefficacité et le manque de pertinence de prétendre « cultiver » une « masse », inexistante par ailleurs.

Il propose donc d'investir le champ de la culture auprès de chaque citoyen en le rendant actif et acteur de sa propre culture, l'animation socio-culturelle et la promotion de la création chez les artistes amateurs en étant les principaux outils.

Son action, ainsi que celle d'autres personnalités politiques françaises et belges engagées pour la formation continue à l'échelle européenne, dont Bertrand Schwartz, Jacques Delors et Henri Janne, permettront ainsi de donner corps à une politique européenne en matière d'éducation permanente, lui conférant « ainsi à la fois un enjeu politique (promotion de la démocratie pluraliste et des droits de l'homme), un enjeu économique (développement de la compétitivité, de la

productivité et des performances en matière de qualité) et un enjeu culturel (former à la citoyenneté, à la créativité personnelle et à la participation) »⁵.

Comme le dit Jean-Louis Genard dans son livre de référence: « Les Pouvoirs de la Culture »⁶, la démocratie culturelle ne se substitue donc pas à la démocratisation culturelle. Les deux options coexistent, comme nous l'avons vu en début d'analyse et « les politiques dites de démocratisation de la culture (...) continuèrent de se développer et d'absorber la plus grosse partie des budgets affectés à la culture. Il reste que, à la marge, de nouveaux espaces se libèrent pour des initiatives innovatrices qui allaient interpeller ou influencer l'ensemble du champ culturel. »

Les efforts consentis et à consentir par la FWB pour développer une politique de démocratie culturelle effective

Bien que très influente sur les orientations des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles avant et durant les années septante, la démocratisation de la culture, comme nous l'avons vu (cfr 1ère partie), ne perd pas sa place face à l'engouement pour la démocratie culturelle mais se voit remodelée, en particulier dans sa mise en pratique. En effet, sous l'influence des défenseurs de la démocratie culturelle, l'idée d'animation culturelle et donc d'accompagnement de la diffusion culturelle émerge⁷.

Il s'agit alors de prévoir un ensemble d'animations et de support pédagogique autour du patrimoine classique afin de faire le pont entre l'individu et la culture.

Les Foyers culturels et Maisons de la culture, actuellement Centres culturels, voient leur mission évoluer dès 1993. S'ils ont eu premièrement vocation à mettre en œuvre les politiques de démocratisation de la culture, les Centres culturels ont aujourd'hui des missions plus larges dont notamment celle de promouvoir la démocratie culturelle. Ainsi, les Centres culturels organisent des actions en faveur de l'éducation permanente mais également en faveur de la création et de la créativité en offrant des temps et des lieux y étant propices⁸.

La démocratie culturelle, comme il a déjà été évoqué, se décline également par un soutien à l'élan artistique individuel et collectif/participatif sous toutes ses formes (street art, art et recyclage, théâtre-action, etc.). Si le statut d'artiste n'offre toujours pas les conditions optimales aux artistes pour vivre pleinement de leurs créations, il leur a permis de bénéficier d'un encadrement institutionnel en accédant à une couverture maladie et des allocations financières (de type complémentaires ou de remplacement).

Une particularité belge précédemment évoquée, consiste en un soutien financier et une reconnaissance politique du secteur, à part entière, de l'éducation permanente et ce depuis 1976. Suivant un axe culture-éducation-citoyenneté, l'éducation permanente est l'un des outils principaux de la démocratie culturelle en promouvant une émancipation à la fois collective et individuelle.

La publication annuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles « Focus Culture - Faits et Tendances »⁹ illustre de manière assez précise la ventilation de son budget « Culture », qui représente 6,1% de l'enveloppe totale en 2015. Cette publication permet d'établir les constats exposés ci-après.

Recouvrant un champ associatif et culturel conséquent, le secteur de l'éducation permanente reconnaît et soutient 1341 entités en 2015 grâce à une dotation budgétaire totale de 51.555.166 euros répartie inégalement selon les provinces.

Pour cette année, la Fédération Wallonie-Bruxelles a alloué 31 % de son enveloppe totale « Culture » du « noyau dur¹⁰ » à la Jeunesse et l'éducation permanente, dont la ventilation par secteur se fait de la sorte : 16% du budget total est alloué à l'éducation permanente, 14% à la jeunesse et 1% aux centres d'expression et de créativité.

Outre le fait que le secteur de l'éducation permanente soit le principal poste de dépense du noyau dur de l'Administration Générale de la Culture, il faut noter également une évolution favorable des subsides en faveur de ce secteur. Si en 2007 le secteur de la Jeunesse et de l'éducation permanente recevait un peu moins de 52.000.000 euros, environ 84.000.000

euros lui étaient alloués dès 2010, et environ 98.000.000 euros en 2015.

L'une des préoccupations actuelles des opérateurs culturels concerne toutefois les restrictions budgétaires d'une politique d'austérité annoncée et menaçant sérieusement le secteur culturel.

Alors que l'éducation et la culture sont invoquées dans les discours politiques comme les principaux garants de la cohésion sociale, il sera donc primordial que la Fédération Wallonie-Bruxelles donne corps à ses discours en continuant à soutenir et augmenter le soutien financier aux structures de jeunesse et d'éducation permanente.

Un autre point également important à souligner réside dans le faible investissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les centres d'expression et de créativité qui « familièrement appelés les CEC, sont des structures permanentes proposant de nombreux ateliers dans de multiples disciplines. Ils s'adressent à tous les publics et tous les âges et développent leur activité en lien avec le contexte social, économique et culturel des populations concernées. Par le biais de démarches créatives et une articulation à leur environnement, ils réalisent des projets socio-artistiques et d'expression citoyenne. »¹¹

Si les Arts de la Scène constituent le second plus important poste de dépenses culturelles en 2015 (27% du budget du « noyau dur » pour la Culture), la stimulation et l'émancipation par la culture telle qu'envisagée dans une démarche de démocratie culturelle doit forcément passer par des espaces d'expression et de créativité moins institutionnalisés et plus ouverts sur les citoyens. S'ils sont au nombre de 47 CEC sur Bruxelles Capitale, 40 en province de Liège, 15 en province de Namur, 7 en province du Luxembourg, 29 en province du Hainaut et 24 en Brabant Wallon, ils doivent se partager une enveloppe annuelle de 2.745.995 euros (donnée disponible pour 2015¹²). C'est dire le peu de moyens à leur disposition au vu des ambitions affichées par les pouvoirs politiques qui désirent remettre la culture au cœur de la citoyenneté.

Ainsi, il appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles

de se positionner en faveur d'un droit effectif à la Culture, par tous et pour tous en soutenant davantage les centres d'expression et de créativité qui constituent un moyen dont le potentiel a semble-t-il jusqu'ici été trop peu estimé.

- 1 Romainville C. (2014). *Démocratie culturelle et démocratisation de la culture*. Repères, 4-5, p. 14, Observatoire des politiques culturelles
- 2 Romainville C. (2014), *Ibidem*, p. 15
- 3 Il est possible de retrouver la référence à la notion de CRAC dans les décrets "Organisations de Jeunesse" de 1980 et "Centres de Jeunes" de 2000
- 4 Hicter, M. (1980). *Pour la démocratie culturelle*. Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs du Ministère de la Communauté Française et la Fondation Marcel Hicter pour la démocratie culturelle ASBL, p. 327
- 5 Weber, R. (2011). *Les (nouveaux) enjeux de la formation ? 1/3 Education permanente : Les pères fondateurs et le développement culturel*. Fondation Marcel Hicter pour la démocratie culturelle ASBL, p. 3. En ligne : http://www.fondation-hicter.org/IMG/pdf/RW_Formation_2011_1.pdf
- 6 GENARD, J-L. (2002) ; *Les Pouvoirs de la Culture*
- 7 Versele Marie. (2013). « Vers une nouvelle démocratie culturelle ? », *Eduquer*, (99), 16. En ligne : <http://ligue-enseignement.be/rapport/eduquer-n99-vers-une-nouvelle-democratie-culturelle/>
- 8 Versele Marie. (2013). *Ibidem*, p. 18.
- 9 Fédération Wallonie-Bruxelles (2016). *Focus Culture – Faits et Tendances*. En ligne : http://www.culture.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=1d4c21b460a807711fda79c867a779ca8c886251&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/documents/Focus_2015/Focus2015-web.pdf
- 10 « L'organigramme du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles est tel que l'Administration générale de la Culture n'englobe pas à elle seule l'ensemble des matières dites « culturelles ». Les compétences de l'Administration générale de la Culture sont regroupées dans le « noyau dur » (ou budget AGC) de la Culture, c'est-à-dire les arts de la scène, les lettres et livre (y compris la lecture publique et la langue), les arts plastiques et le patrimoine culturel, la jeunesse et l'éducation permanente, les centres culturels ainsi que les affaires générales de l'AGC. Le Service général de l'Audiovisuel et des Médias, et d'autres entités telles que la Cinémathèque, la Bibliothèque «Espace 27 septembre» ou l'Académie royale de la Langue et de la Littérature française, sont reliées à l'AGC depuis 2015 et font intégralement partie du noyau dur de la Culture. ». Fédération Wallonie-Bruxelles (2016). *Focus Culture – Faits et Tendances*. Page 12.
- 11 Fédération Wallonie-Bruxelles. (2016). *Service de la créativité et des pratiques artistiques en amateur*. Service de l'Éducation permanente. En ligne sur le site de l'éducation permanente : <http://www.educationpermanente.cfwb.be/index.php?id=4088>
- 12 Fédération Wallonie-Bruxelles. (2016). *Répertoire des Centres d'Expression et de Créativité (CEC) reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles LISTING 2016*. En ligne sur le site de l'éducation permanente : <http://www.educationpermanente.cfwb.be/index.php?id=4088#c28504>